

Municipalité Nouvelle-Arcadie

10989 rue Principale - Rogersville, NB E4Y 2L6

Tél. : (506) 775-2080 - Téléc. : (506) 775-2090

Opportunité d'emploi

Employé(e) des travaux publics

Nouvelle-Arcadie est située au sud-est du Nouveau-Brunswick. Cette nouvelle municipalité regroupe les communautés d'Acadieville, Rogersville, Collette, Pleasant Ridge, Rosaireville, et les environs. Avec une population d'environ 3,000 résidents, Nouvelle-Arcadie est en constante évolution et présente de belles opportunités.

La municipalité est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper le poste d'employé(e) des travaux publics. Sous la responsabilité du gestionnaire des travaux publics et de la sécurité civile, l'employé(e) sera responsable de suivre les consignes du ou la gestionnaire afin d'assister dans l'exécution de ses tâches journalières. La personne titulaire du poste accomplira une variété de tâches physique. Ce poste de manœuvre ou journalier exige un travail physique et à répressions et nécessite de suivre les directives spécifiques du gestionnaire.

La personne titulaire du poste assistera dans l'exécution de diverses initiatives, dont le déneigement, la tonte de gazon, l'entretien des terrains publics, l'entretien de tout l'équipement municipal, les réparations mineures des routes et l'entretien des propriétés municipales. L'employée des travaux publics contribuera, de façon importante, à offrir des services de qualité et à assurer la sécurité des employés et des citoyens de Nouvelle-Arcadie.

Exigences :

- Détenir un diplôme d'étude secondaire de douzième année où un GED est nécessaire.
- Détenir les formations/certificats suivants (sera un atout ou sera aptes à les suivre)
 - Certificat à jour de secourisme général et RCR;
 - Certification de contrôle de la circulation;
 - Programme d'orientation des entrepreneurs, certification exigée par CN;
 - Toute autre certification ou formation pertinente exigée par la direction générale ou le conseil municipal.
- Expérience en réparation et entretien.
- Détenir un permis de conduire

- Nécessité d'obtenir de la GRC une vérification récente des antécédents criminels/du secteur vulnérable.
- Expérience de l'utilisation d'équipements tels que des charrues, des tracteurs, des tondeuses et autres au besoin.

Connaissances, compétences et aptitudes requises :

- Capacité à soulever un minimum de 25 kg.
- Capacité à effectuer un travail physique dans des conditions raisonnables, quelles que soient les conditions météorologiques.
- Capacité à comprendre et à suivre des instructions verbales et écrites.
- Être incliné mécaniquement.
- Capacité à interagir avec le public et ses collègues de travail de manière courtoise et respectueuse.

Conditions de travail :

- Le travail exige répondre aux besoins de la communauté de Nouvelle-Arcadie en ayant la capacité de suivre les consignes de le ou la gestionnaire des travaux publics et de la sécurité civile. Les travaux doivent toujours suivre les procédures de sécurité appropriées et exiger l'utilisation d'EPI (Équipement de protection individuelle)
- Horaire de travail : 40 heures par semaine - à contrat pour 6 mois
- Entrée en fonction : décembre 2024
- Traitement annuel : 20 \$/ l'heure + 4 % de vacances, la personne doit aussi être disponible pour participer, occasionnellement, à certaines activités en dehors des horaires réguliers de travail.

Si ce défi vous intéresse, veuillez postulez dès maintenant par courriel en faisant parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae à l'adresse suivante : gm@nouvellearcadie.ca ou bien à l'adresse postale suivante :

Municipalité Nouvelle-Arcadie

Att : Monique Boucher, directrice générale

10989 rue Principale

Rogersville, NB E4Y 2L6

Veuillez inscrire "Confidentiel - Poste Employé(e) des travaux publics" sur l'enveloppe.

Nous remercions tous les personnes qui ont démontré de l'intérêt, mais nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Description de poste

Employé(e) des travaux publics

Sous la responsabilité du gestionnaire des travaux publics et de la sécurité civile, la personne titulaire du poste est responsable d'assister le ou la gestionnaire des travaux publics et de la sécurité civile dans l'exécution des travaux publics, d'inspection des bâtiments, et de l'aménagement du territoire pour la municipalité de Nouvelle-Arcadie, afin d'offrir des services de qualité aux citoyens et d'encourager l'épanouissement d'une population active et dynamique. L'employé(e) des travaux publics participe aux activités et événements reliés aux travaux publics des communautés de Collette, Acadieville, Rogersville, Pleasant Ridge, Rosaireville et les environs. Cette participation permet d'assurer une livraison de service et de travaux publics efficace pour la municipalité.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Effectuer des activités de déneigement, de sablage et de salage, y compris les trottoirs et les stationnements municipaux.
- Aider avec le fonctionnement des pompes, des compresseurs d'air, des tondeuses à gazon et d'autres équipements et outils motorisés.
- Aider avec l'entretien les stations de relevage des égouts sanitaires et l'équipement.
- Aider avec l'entretien et réparation des trous utilitaires, des puisards/drains, des conduites d'égout pluvial et sanitaire et autres structures connexes.
- Aider à effectuer les travaux d'urgence des services publics, sous les directives du gestionnaire.
- Aider à l'entretien des parcs/sentiers municipaux, de l'équipement récréatif et des installations.
- Aider à effectuer divers travaux d'aménagement paysager et d'entretien du sol.
- Aider avec les installations, réparations et remplacements les panneaux de signalisation pour la circulation, les rues et autres.
- Aider avec l'entretenir les camions, les souffleurs, les tracteurs, l'équipement général et les installations.
- Aider à effectuer les réparations mineures de menuiserie, de plomberie, et d'entretien général.
- Aider avec l'adoption de pratiques de travail sécuritaires et se conformer à Sécurité au travail Nouveau-Brunswick, Santé au travail du Nouveau-Brunswick, et la Loi sur la sécurité et d'autres règlements liés au travail.

- Signaler les situations dangereuses ou non sécuritaires; mettre en œuvre les procédures d'urgence selon les directives.
- Aider à nettoyer le garage et les zones de travail de façon régulière et de réaliser l'inventaire annuel des outils et équipements
- Faire l'entrée de donnée dans le Géoportail au besoin selon les consignes demandées.
- Faire la mise en place de la salle municipale avant et après les réunions du conseil d'administration ou pour d'autres événements spéciaux
- Suivre les consignes de le ou la gestionnaire afin de répondre aux appels d'urgence en tout temps, de façon régulière.
- Autres responsabilités peuvent être requises et assignées par le ou la gestionnaire et la direction générale.

Travaux publics :

En tant personne de soutien, l'employé(e) doit suivre les consignes de le ou la gestionnaire responsable des travaux publics afin de voir à l'opération de tous les services rattachés aux infrastructures minimales. A ce titre il ou elle doit :

- Aider le ou la gestionnaire du département des travaux publics dans l'exécution de ses tâches (manuel et non manuel) selon leurs besoins afin de voir à ce que le réseau routier de la municipalité soit tenu en bonne état et que la circulation routière soit libre d'encombres et sécuritaire, notamment l'employé(e) doit aider le ou la gestionnaire de voir à :
 - L'éclairage routier;
 - Le déblaiement de la neige;
 - L'entretien et la réparation des routes municipales;
 - L'affichage routier;
 - L'identification des rues;
 - L'entretien, la réparation et le déblaiement des trottoirs;
 - La maintenance et l'entretien du système d'égout; et
 - L'entretien et la maintenance des infrastructures municipales.
- Aider le ou la gestionnaire à voir à ce que les édifices municipaux soient en bon état et sécuritaires, notamment l'employé(e) doit aider le ou la gestionnaire de voir à :
 - L'entretien de la réparation des édifices municipaux;
 - L'entretien et la gestion des espaces de stationnement des édifices municipaux;

- La gestion de l'équipement des travaux publics, notamment l'achat de toute nouvelle pièce d'équipement, l'entretien et la réparation de l'équipement, l'usage correct, efficient, et responsable des véhicules et autre équipement;
- L'entretien des installations sportives, récréatives, et touristiques;
- L'évaluation mensuelle de tous les édifices de la municipalité selon les exigences requise par Travail Sécuritaire Nouveau-Brunswick;
- L'offre de sessions de sécurité au travail aux nouveaux et nouvelles employé(e)s municipaux ainsi qu'aux étudiant(e)s d'été.
- Couper les gazons sur les terrains municipaux;
- Planter et maintenir les fleurs;
- Aider avec l'installation, la maintenance, et l'enlèvement des drapeaux le long de la rue Principale;
- Aider avec l'installation et désinstallation des équipements dans le village pendant l'été (poubelles, tables de pique-niques, etc.)
- Aider avec l'entretien et la maintenance des installations municipales saisonnier (parc d'enfants, terrain sportif, gazebo, champ de balle, sentiers milles pas et sentier vélo, patinoire extérieur);
- Aider avec l'installation et le démontage des décorations de Noël et assister avec les photos Booth ou autres initiatives de la direction générale dans la municipalité;
- Aider avec la conciergerie des édifices municipales;
- Aider à assurer l'inspection et l'entretien du sentier Kevin Pitre.

Systèmes d'égouts sanitaire et pluviale :

L'employée des travaux publics suivra les consignes de le ou la gestionnaire des travaux publics et de la sécurité civile afin de l'aider à assurer les services de la municipalité visant la salubrité de l'environnement et la protection de la santé publique. A ce titre l'employé(e) doit assister le ou la gestionnaire de voir à :

- Aider à assurer un service de cueillette des ordures ménagères;
- Aider avec la gestion du système d'égouts pluviaux et sanitaires de la municipalité notamment l'employé(e) doit aider le ou la gestionnaire de voir à :
 - La prise d'examen pour l'opération du système d'égout sanitaire selon les exigences du ministère de l'Environnement;
 - L'entretien et la réparation des égouts; et
 - L'inspection et le contrôle du système d'égout sanitaire.
- Aider avec tout autre tâche que lui confie le ou la gestionnaire des travaux publics.

Autres tâches :

- Présenter au public une image favorable de la municipalité de Nouvelle-Arcadie.
- Établir et entretenir des bonnes relations avec le public et ses collègues de travail.
- Participer aux formations requises ou nécessaire au développement de l'employé ou requis par les normes de travail.
- Aider aux employés des autres secteurs dans leurs fonctions, sous la directive de le ou la gestionnaire des travaux publics.
- Accomplir toute autre tâche demandée par le ou la gestionnaire des travaux publics et la direction générale.
- Aider à appuyer la direction générale et le conseil pour bâtir un esprit d'équipe sain et harmonieux.
- Aider à maintenir des partenariats communautaires dans le but d'offrir des travaux publics et de la sécurité civile qui bénéficient la municipalité et ses citoyens.

Signature de l'employé(e)

Date

Signature du gestionnaire

Date

Dernière mise à jour de la description de poste : (date)

Lieu sauvegardé :